



CONCLUSIONS DE LA 25^{ème} SESSION DE LA COMMISSION

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 17 MARS 2022

OBJECTIF

Informer les participants au 5^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG05) des décisions et des demandes formulées par la Commission à sa 25^{ème} Session, tenue du 7 au 11 juin 2021, concernant notamment les travaux du CTPG04.

CONTEXTE

À sa 25^{ème} Session, la Commission **A EXAMINÉ** et **ADOPTÉ** 3 propositions en tant que Mesures de Conservation et de Gestion (composées de 3 Résolutions et 0 Recommandation), comme détaillé ci-après :

- Résolution 21/01 *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI*
- Résolution 21/02 *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*
- Résolution 21/03 *Sur des règles d'exploitation pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI*

En vertu de l'Article IX.4 de l'Accord portant création de la CTOI, les Mesures de Conservation et de Gestion susmentionnées deviennent obligatoires pour les Membres 120 jours après la date de notification communiquée par le Secrétariat.

DISCUSSION

25^{ème} Session de la Commission

La Commission a également formulé plusieurs commentaires à caractère général concernant les recommandations soumises par le Comité Scientifique en 2021, en lien avec le CTPG. Les extraits suivants du Rapport de la S25 (IOTC-2021-S25-R) sont inclus ici pour examen et action du CTPG05 :

*(Paragraphe 44) La Commission **A NOTÉ** que le rapport de la 4^{ème} réunion du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG) n'avait pas encore été adopté et le sera par correspondance. La Commission **A NOTÉ**, toutefois, que plusieurs recommandations ont été examinées et approuvées au cours de la réunion et qu'elles ont été présentées à la Commission par le Président du CS qui a co-présidé la réunion. Les recommandations sont les suivantes :*

- *que le GTM et le Groupe de travail ad-hoc sur des points de référence continuent de tenir des discussions afin de fournir un avis sur les types de points de référence les plus robustes et les mieux adaptés, à utiliser pour déterminer l'état des stocks.*
- *que la Commission prenne note de cette question [le retard inhérent aux processus d'ESG] et soumette un avis quant à savoir si cela est acceptable ou s'il convient de revoir différentes options en vue de réduire ce décalage dans la déclaration des données pour l'avis de gestion.*
- *que la Commission approuve une demande visant à l'élaboration d'un calendrier révisé par les CPC avec l'assistance des Présidents du CS et du GTM conjointement avec le Secrétariat, lequel pourrait être présenté au CS en 2021.*
- *que la Commission continue de soutenir les initiatives de renforcement des activités à travers le CTPG afin d'améliorer la compréhension du processus d'ESG et la participation à celui-ci.*

*(Paragraphe 45) La Commission **A NOTÉ** que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour comprendre la détermination de l'état des stocks par rapport aux points de référence, et a approuvé la demande du CTPG de*

poursuivre les délibérations du groupe de travail ad hoc pour continuer à travailler sur cette question entre les sessions, en vue de la réunion du CTPG en 2022.

*(Paragraphe 46) La Commission **A APPUYÉ** l'important travail réalisé par le CTPG et **A NOTÉ** le soutien continu reçu des CPC et de la Commission pour en financer les activités. La Commission **A** en outre **NOTÉ** l'importante plateforme fournie par le CTPG pour renforcer le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires.*

*(Paragraphe 47) La Commission **A PRIÉ INSTAMMENT** le CTPG de poursuivre ses initiatives de renforcement des capacités afin de faciliter la compréhension du processus et d'accroître la participation de toutes les parties, pour faciliter la mise en œuvre harmonieuse du processus d'ESG.*

(Paragraphe 48) L'Inde a demandé au Comité scientifique et au CTPG d'envisager d'inclure des simulations permettant de différencier les stocks des zones économiques exclusives (ZEE) de ceux de la haute mer afin de tenir compte des conséquences des procédures de gestion sur ces deux composantes des stocks.

Le rapport complet de la 25^{ème} Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien est disponible pour téléchargement à partir du site web de la CTOI.

RECOMMANDATION/S

Que le CTPG :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC–2022–TCMP05–04 qui présentait les conclusions de la 25^{ème} Session de la Commission, concernant notamment les travaux du CTPG et **CONVIENNE** de se pencher, au cours de la réunion actuelle du CTPG, sur la meilleure façon de fournir au CS les informations dont il a besoin pour répondre aux demandes de la Commission.